**REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS EN LIGNE YAPLUSKA / JANOME**

**1. Introduction**

Ce concours est organisé par Yapluska représentée par Virginie Lits, Rue Léopold 22 –

5030 Gembloux– Belgique . Le présent règlement énonce les règles applicables aux participants au concours Janome organisé par Yapluska par le biais de son site web www.yapluska.be ou d'autres canaux en ligne (comme YouTube, Facebook, Twitter).

**2. Conditions de participation**

2.1 La participation au concours n'est possible que via internet.

2.2 En principe, tout individu âgé de plus de 16 ans et officiellement domicilié en Belgique peut participer à ce concours en ligne organisé par Yapluska

2.3 Les mineurs d'âge ne peuvent participer à un concours en ligne que moyennant le consentement explicite d'un de leurs parents ou tuteurs. Si un mineur participe à un concours, Yapluska présuppose qu'il/elle en a reçu l'autorisation de ses parents/tuteurs. Si le mineur ne peut soumettre la preuve de cette autorisation, il lui sera sur le champ interdit de participer au concours et /ou de prétendre à un prix.

2.4 La participation au concours n'est possible qu'après inscription officielle à la Newsletter via le site web de Yapluska. Pour pouvoir participer valablement à ce concours, le participant s'engage à remplir entièrement et correctement le formulaire d'inscription en ligne sur le site web de Yapluska. Ne sont acceptés que les formulaires d'inscription en provenance de Belgique, France et Luxembourg.

2.5 Le participant doit passer commande pour 40€ min TVAC, hors frais de livraison, via le site en ligne.

2.6 Les formulaires d'inscription incomplets ou incorrects ne seront pas pris en compte.

2.7 Un participant peut augmenter ses chances en passant différentes commandes pour le montant minimal (voire article 2.5 du présent règlement).

2.8 Le numéro du bon de livraison est le numéro de participation.

**3. Déroulement du concours**

3.1 La machine Janome est attribuée à la participant(e) à la fin de la période de l'action par un mandataire de Yapluska. Le lauréat(e) sera sélectionné parmi les participants qui ont passé commande pour le montant minimal fixé à l’article 2.5 de ce présent règlement. Présent concours valable du 08/12/2014 au 31/12/2014.

3.2 Le numéro du bon de livraison tiré au sort déterminera le lauréat gagnant.

**4. Prix**

4.1 L’unique gagnant(e) sera averti personnellement par email par Yapluska, via l'adresse email préalablement spécifiée par le participant sur son formulaire de participation.

4.2 Après réception de l’email, le gagnant se doit de réagir dans les 5 jours qui suit sa réception afin d’accepter son lot et que Yapluska puisse procéder à son envoi. Si le gagnant ne réagit pas à l’email dans la semaine qui suit, le lot ne lui sera plus attribué et un nouveau tirage au sort aura lieu.

4.3 Si un nouveau gagnant est désigné en raison des règles susmentionnées, les mêmes dispositions seront applicables à ce gagnant. Si les gagnants n'ont pas fourni de coordonnées valables, l'organisateur du concours pourra à son entière discrétion désigner un nouveau gagnant.

4.4 A tout moment, l'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler ou de modifier le prix d'un concours, pour des raisons de production, de contenu, de sécurité ou pour tout autre motif.

4.5 Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés en espèces ou contre un autre prix et ne donnent droit à aucune remise ni bon de réduction. Les prix ne sont pas cessibles à des tiers.

4.6 Si le prix concerne un chèque-cadeau, sa durée de validité peut être limitée dans le temps.

4.7 Si le prix concerne des articles assortis d'une garantie telle celle applicable à des biens de consommation (appareils électriques ou électroniques), les conditions générales applicables seront celles du fabricant du l'article concerné. La garantie de la machine à coudre mise en jeu n’est garantie par Janome Europe, qu’au Pays Bas, Belgique et Luxembourg.

**5. Responsabilités**

5.1 En participant à ce concours, le participant marque son accord sur la totalité du contenu du présent règlement et sur la méthode de communication. Les résultats et les décisions des organisateurs ne pourront être contestés pour quelque raison que ce soit.

5.2 Les réclamations concernant la manière dont se déroule le concours peuvent être adressées par écrit à Yapluska mercerie créative, 22 rue Léopold, 5030 Gembloux, en indiquant clairement le titre exact du concours concerné.

5.3 En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'accidents, coûts ou dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, résultant de la participation au concours et de l'attribution des prix.

5.4 Yapluska décline toute responsabilité en cas de changement ou d'annulation de ce concours suite à un cas de force majeure, une fraude, une action illégale ou un vol.

5.5 Yaplsuka décline toute responsabilité au cas où le prix ne peut être remis au participant qui y a droit, si celui-ci a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou inexactes.

5.6 Yapluska décline toute responsabilité dans les cas où il serait contraint de postposer, raccourcir ou supprimer un concours, modifier le règlement du concours ou adapter la formule du concours.

5.7 Yapluska décline toute responsabilité au cas où le prix arrivait endommagé ou inutilisable chez le participant gagnant.

**6. Données personnelles**

Les données personnelles des participants peuvent être stockées dans les fichiers de Yapluska et utilisées à des fins commerciales. Chaque participant a le droit de consulter ses propres données à des fins de contrôle ou pour les supprimer des fichiers de l'organisateur du concours. Les données personnelles doivent obligatoirement être partagées pour le traitement logistique du concours. Tout autre usage de ces données personnelles est décrit dans la politique de respect de la vie privée.

### Droit applicable - Litiges

Le site est soumis au droit belge et en cas de litige seuls les tribunaux de l'arrondissement de Nivelles seront compétents.